



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le **02 NOV. 2015**

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget, de la
performance et des
établissements

Sous-direction de la vie
scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives

Bureau des actions
éducatives, culturelles et
sportives

DGESCO B3-4
n° 2015 - 0175

Affaire suivie par
Delphine Laroche

Téléphone
01 55 55 15 95
Courriel
delphine.laroche
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Objet : Lancement de la quatrième édition du prix de l'Audace artistique et culturelle.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la culture et de la communication, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité qui se fixe pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les élèves des établissements de l'éducation prioritaire.

Proposé dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, ce prix a pour objectif de permettre à tous les élèves d'aborder les trois éléments fondamentaux d'une culture artistique, tels que définis dans la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 : les connaissances, la pratique et la rencontre avec les œuvres et avec les artistes.

Il permet de distinguer des trinômes « partenaire culturel - établissement scolaire - collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture. Les modalités pédagogiques des projets conduits veilleront à s'inscrire dans le cadre des grands objectifs de progression et de formation fixés dans le cadre du référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (arrêté du 1^{er} juillet 2015, publié au JORF du 7 juillet 2015).

La quatrième édition est lancée à compter du 2 novembre 2015.

Les dossiers de candidature seront à compléter conjointement par les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et les conseillers éducation artistique et culturelle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et à retourner au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au ministère de la culture et de la communication ainsi qu'à la Fondation Culture & Diversité, avant le 29 janvier 2016.

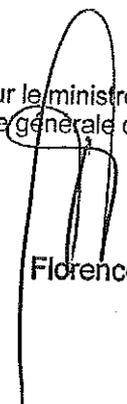
Quinze projets finalistes seront sélectionnés par le secrétariat du prix au cours du mois de mars 2016. Trois lauréats (premier prix, deuxième prix et troisième prix) se verront décerner une dotation par la Fondation Culture & Diversité pour la valorisation et la pérennisation de leurs projets, en juin 2016.

2 / 2

Vous trouverez les modalités précises de l'opération et le calendrier en pièces jointes (cf. note de présentation du prix et dossier de candidature) ainsi que sur la page Eduscol dédiée à l'opération (<http://eduscol.education.fr/cid72063/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle.html>).

Je vous remercie vivement de la contribution que vous pourrez apporter à la réussite de la quatrième édition de ce prix.

Pour le ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire



Florence ROBINE

PJ :

- Note de présentation du prix de l'Audace artistique et culturelle 2015-2016
- Dossier de candidature du prix de l'Audace artistique et culturelle 2015-2016

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2015-2016

CONTEXTE

Le président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle un projet phare de sa politique. A l'occasion des Vœux à la Culture le 12 janvier 2013, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un prix remis chaque année par le président de la République, afin de valoriser les initiatives les plus significatives. La quatrième édition du prix de l'Audace artistique et culturelle se déroulera au cours de l'année scolaire 2015-2016.

DEFINITION DU PRIX

Le **prix de l'Audace artistique et culturelle** permet de distinguer des trinômes « partenaire culturel-école/établissement scolaire-collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture.

▪ 15 finalistes

Le Secrétariat du prix sélectionne 15 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus. Ces 15 projets finalistes sont ensuite présentés au jury qui sélectionne les trois lauréats du prix.

▪ 3 lauréats

Trois lauréats se verront décerner une dotation pour la valorisation et le développement de leur projet :

- Premier prix : 10 000 €
- Deuxième prix : 7 500 €
- Troisième prix : 5 000 €

▪ Disciplines artistiques

Les projets d'éducation artistique et culturelle concernent tous les domaines d'expression artistique et toutes les dimensions de la culture.

▪ Organismes

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication organisent le prix 2015-2016 en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité. La Fondation d'entreprise Culture & Diversité, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes de l'éducation prioritaire.

MISE EN ŒUVRE DU PRIX

▪ Etape 1 : Repérage des projets

Dans chaque académie, le Recteur et le Directeur régional des affaires culturelles **sélectionnent conjointement trois projets (un par niveau : école/collège/lycée)** d'éducation artistique et culturelle exemplaires développés au sein de leur territoire, en fonction des critères listés précédemment. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet ne seront pas pris en compte.

▪ Etape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection

Le Secrétariat du prix sélectionne 15 projets finalistes.

Il est constitué de :

- représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- représentants du ministère de la Culture et de la Communication,
- représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- représentants de la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 3 : Constitution du jury 2015-2016

Un jury d'environ 20 personnes sélectionne les trois lauréats parmi les 15 finalistes.

Le jury est composé :

- d'ambassadeurs, artistes reconnus emblématiques dans leur engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle,
- d'un représentant de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC),

- d'un représentant du Réseau Français des Villes Éducatrices,
- d'un représentant de la Fondation Culture & Diversité,
- d'un représentant du ministère de la Culture et de la Communication (DRAC),
- d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Recteur),
- d'un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF),
- d'un représentant de l'UNESCO,
- d'un représentant du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Le Président du jury 2015-2016 est Jamel Debbouze.

▪ **Etape 4 : Modalités de remise des prix**

Les prix sont remis par le président de la République au cours d'une cérémonie au Palais de l'Élysée.

Il est remis aux trois lauréats un trophée ainsi qu'une dotation qui leur permet de poursuivre et de développer le projet d'éducation artistique et culturelle distingué.

Certains des élèves récompensés sont présents avec les principaux représentants des 15 projets finalistes.

CALENDRIER

| | |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Novembre 2015 | Démarrage du prix |
| 29 janvier 2016 | Fin de réception des dossiers de candidature |
| 14 et 15 mars 2016 | Secrétariat du prix : sélection des 15 projets finalistes |
| 13 avril 2016 | Jury de sélection des lauréats (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} prix) |
| Juin 2016 | Remise des prix par le président de la République à l'Élysée |



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

**PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
2015-2016
DOSSIER DE CANDIDATURE**

Dossier à compléter conjointement par le/la Délégué(e) académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et le/la Conseiller(ère) éducation artistique et culturelle et à envoyer en format numérique **avant le 29 janvier 2016** à l'ensemble des interlocuteurs suivants :

- **Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
delphine.laroche@education.gouv.fr
- **Ministère de la Culture et de la Communication :** elizabeth.ladrat@culture.gouv.fr
- **Fondation Culture & Diversité :** mmarizien@fmlcd.org

Le dossier comprend :

- Le dossier de candidature
- La fiche contacts
- 2 photos minimum du projet en Haute Définition (format 300 ppp – voir dans les propriétés de l'image) à envoyer uniquement à mmarizien@fmlcd.org

Merci de nommer les fichiers comme suit :

Nom de l'académie – Niveau (école/collège/lycée) – Dossier de candidature/Fiche contacts

→Exemple : Aix-Marseille – Collège – Dossier de candidature

Si vous êtes un porteur de projet, veuillez, avant tout envoi de dossier de candidature, contacter le/la Délégué(e) académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle de votre académie ou le/la Conseiller(ère) Education artistique et culturelle de votre DRAC afin de connaître la date de sélection des 3 dossiers qui seront transmis au Secrétariat du prix.



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2015-2016 DOSSIER DE CANDIDATURE

*Pour que votre candidature soit examinée, vous devez faire parvenir au **Rectorat** ou à la **DRAC** avant la date limite qui sera fixée par ces derniers :*

- *Le dossier de candidature*
- *La fiche contacts*
- *2 photos minimum du projet en Haute Définition (format minimum de 300 ppp – voir dans les propriétés de l'image)*

I. CONTACTS POUR LE DOSSIER

| Rectorat | Direction Régionale des Affaires Culturelles |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Délégué(e) académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle | Conseiller(ère) Education artistique et culturelle |
| ▪ Académie : | ▪ Région : |
| ▪ Civilité : Madame / Monsieur | ▪ Civilité : Madame / Monsieur |
| ▪ Nom : | ▪ Nom : |
| ▪ Prénom : | ▪ Prénom : |
| ▪ Numéro de téléphone : | ▪ Numéro de téléphone : |
| Email : | Email : |

II. INFORMATIONS GENERALES

- Nom du projet :
- Discipline(s) artistique(s) du projet :
- Ecole/établissement scolaire partenaire (précisez école/collège/LEGT/LPO/lycée agricole/LP+CFA...) :
- Structure culturelle partenaire et type (association, EPCC, musée...) :
- Collectivité territoriale partenaire et type (Ville, Communauté de Communes, Conseil Général...) :
- Date de création du projet :
- Nombre et niveau des élèves impliqués dans le projet :
- Budget global :

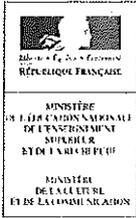


FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

IV. STRUCTURE CULTURELLE PARTENAIRE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Nom :▪ Type et statut juridique de la structure :▪ Adresse : | <ul style="list-style-type: none">▪ Responsable(s) du projet (nom, prénom, qualité) : ▪ Numéro de téléphone :▪ Email : |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

▪ Description de la structure et de son activité :



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

V. COLLECTIVITE TERRITORIALE PARTENAIRE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Nom et type : ▪ Adresse : | <ul style="list-style-type: none">▪ Responsable(s) du projet (nom, prénom, qualité) : ▪ Numéro de téléphone :▪ Email : |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

▪ Description des spécificités des publics et du territoire :



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

VI. PROJET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE MIS EN PLACE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Nom du projet :▪ Date de création : | <ul style="list-style-type: none">▪ Groupes d'élèves ou classe(s) concerné(e)s et niveau concerné :▪ Nombre d'élèves concernés : |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

1. Description du projet (précisez comment le projet allie rencontre des artistes et des œuvres, fréquentation de lieux culturels, développement et renforcement de la pratique artistique et s'il fait le lien avec les apprentissages scolaires) – 1 page maximum :

Merci de joindre un plan annuel et/ou pluriannuel des actions menées.



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

2. Objectifs éducatifs, artistiques et culturels du projet :

3. Description du partenariat entre l'école/l'établissement scolaire, la structure culturelle et la collectivité territoriale (précisez si ce partenariat combine une démarche de co-construction partenariale, opérationnelle et financière) :

4. Budget global du projet pour l'année scolaire 2015-2016 (en euros) :
Merci de joindre à ce dossier le budget global détaillé.



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

5. **Comment s'articule le projet entre le temps scolaire et le hors-temps scolaire ?**

6. **Quelles sont les réalisations (restitution/rendu/production) du projet ?**

Précisez si le projet rayonne (a minima au sein de l'école/l'établissement scolaire et éventuellement auprès des autres écoles/établissements scolaires du secteur et des structures socio-éducatives du territoire), touchant ainsi tous les temps de vie de l'enfant ou du jeune.

7. **En quoi trouvez-vous que ce projet est particulièrement innovant au niveau pédagogique et exigeant au niveau artistique ?**



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

8. Le projet cible-t-il des publics éloignés géographiquement et/ou socialement de la culture ?

9. Le projet s'intègre-t-il dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ?

10. Les objectifs et la démarche pédagogiques du projet peuvent-ils inspirer ou être appliqués à d'autres projets, dans le même champ artistique et/ou en dehors de ce champ ?

Vous pouvez joindre à ce dossier, en supplément des deux photos obligatoires (en haute définition – 300ppp), tout support (papiers, photographiques, multimédias...) pouvant éclairer la lecture du projet par le Jury.

CRITÈRES DU PRIX

Ce dossier sera étudié par le Secrétariat du prix selon les 8 critères suivants.

- 1. Sensibilisation culturelle et pratique artistique :** combiner pratique artistique, rencontre avec les œuvres, les artistes et les propositions culturelles du territoire, dans une démarche de sensibilisation. Acquisition d'un langage culturel permettant de développer un sens critique, en replaçant les élèves, les enseignants et les artistes au cœur d'un dispositif participatif.
- 2. Démarche partenariale :** inscrire le projet dans une démarche territoriale et partenariale en articulant celui-ci avec les politiques éducatives et de développement culturel du territoire. Mettre en place un dispositif de pilotage opérationnel permettant des évaluations et des rencontres régulières entre tous les acteurs du projet : objectifs communs, descriptif des étapes, évaluation, moyens financiers, bilans.
- 3. Dynamisme éducatif et pédagogique :** s'intégrer dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et reposer sur une contribution active de l'enfant/du jeune.
- 4. Démocratisation culturelle et public prioritaire :** prendre en compte les spécificités du public concerné en évaluant les besoins de celui-ci. Cibler un public socialement et/ou géographiquement éloigné de l'offre culturelle.
- 5. Innovation :** engager une réflexion pour la construction de projets pouvant s'ouvrir à des formes novatrices de médiation transposables à d'autres projets dans le même champ artistique, voire en-dehors de ce champ. Ce potentiel de transposition peut s'incarner dans un volet de formation.
- 6. Réalisation :** restituer la démarche de projet artistique et culturel dans une forme aboutie ou non.
- 7. Temporalité :** s'inscrire de manière durable dans le projet d'école/d'établissement ainsi que dans la dynamique éducative de la structure culturelle.
- 8. Rayonnement :** rayonner au-delà du groupe concerné par l'action (a minima au sein de l'école/l'établissement scolaire) et dans les autres temps de vie de l'enfant/du jeune hors de l'école (voire auprès de sa famille).

FICHE CONTACTS

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Veillez compléter le tableau ci-dessous avec les coordonnées des 10 principaux acteurs du projet. (Double-cliquez sur le tableau pour le remplir).

Ces contacts :

- doivent être représentatifs de l'école/établissement scolaire, de la structure culturelle et de la collectivité territoriale.
- seront les personnes tenues informées par mail de l'avancée de la sélection des projets finalistes.

IMPORTANT : Si le projet est choisi parmi les 15 finalistes, seules ces personnes seront invitées pour la remise des prix par le président de la République (sous réserve que la cérémonie soit organisée à l'Élysée sous le même format que pour la précédente édition).

| NOM | Prénom | Titre | Organisation | Email | Adresse | CP | Ville |
|-----|--------|----------------------------------------------------------------------|--------------|-------|---------|----|-------|
| | | Recteur/DRAAF | Académie de | | | | |
| | | Directeur régional des Affaires Culturelles | Région | | | | |
| | | Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle | Académie de | | | | |
| | | Conseiller Education artistique et culturelle | Région | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

